

**MAIRIE**  
**de**  
**LASSÉРАН 32550**

<b>PROVES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 5 MARS 2024</b>
--

Le Conseil Municipal de LASSERAN s'est réuni en séance ordinaire le 5 mars 2024 à 19h00, sous la présidence de Monsieur Michel SORIANO, Maire.

**DATE DE CONVOCATION** : 26 février 2024

**NOMBRE DE CONSEILLERS EN EXERCICE** : 11

**Etaient présents** : Messieurs Michel SORIANO, Jean-Claude ESCUBES, François SABATHE, Arthur BENOIT, Serge JACQUART, Mathieu ROUMAT

Mesdames Christine BERGES, Caroline MOMBOISSE, Tonia SALAÛN, Danièle SARLET, Joanne LACAZE

A été nommée **secrétaire de séance** : Caroline MOMBOISSE

**APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU 18 DECEMBRE 2023**

Adopté à l'unanimité

**DELIBERATION : TARIF LOCATION SALLES**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n° 6/2022 du 7 février 2022 fixant les tarifs de location de la salle des fêtes et de la maison de la Laïcité,

Considérant qu'il y a lieu de modifier les tarifs,

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents**

**FIXE** ainsi que suit les tarifs de la location de la salle des fêtes et la maison de la Laïcité à compter des réservations prise à partir du 1er avril 2024 :

**1 – MAISON DE LA LAÏCITE**

<b>Associations communales</b> <b>(siège à Lasséran)</b>	Gratuit dans la limite de 3 fois par an pour les week-end
---	---

<b>Habitants de Lasséran</b>	<b><u>Hiver</u></b> (du 1 <sup>er</sup> novembre au 30 avril) 30 € par jour (occupation de 12h)	<b><u>Eté</u></b> (du 1 <sup>er</sup> mai au 31 octobre) 20 € par jour (occupation de 12h)

<b>Associations ou organismes extérieurs à la commune dont la manifestation est ouverte aux publics</b>	<b><u>Hiver</u></b>	<b><u>Eté</u></b>
	(du 1 <sup>er</sup> novembre au 30 avril) 40 € par jour (occupation de 12h)	(du 1 <sup>er</sup> mai au 31 octobre) 30 € par jour (occupation de 12h)

<b>Habitants extérieurs ou associations extérieures dont l'évènement est privé</b>	<b><u>Hiver</u></b>	<b><u>Eté</u></b>
	(du 1 <sup>er</sup> novembre au 30 avril) 80 € par jour (occupation de 12h)	(du 1 <sup>er</sup> mai au 31 octobre) 60 € par jour (occupation de 12h)

**CAUTION** : 1 000 €, soit 750 € pour les dégâts et 250 € pour le ménage.

Sous réserve de l'acceptation par le responsable de la gestion des locations.

## 2 – **SALLE DES FETES**

<b>Associations communales</b> (siège à Lasséran)	Gratuit dans la limite de 3 fois par an pour les week-end
--	---

<b>Habitants de Lasséran</b>	<b><u>Hiver</u></b>	<b><u>Eté</u></b>
	(du 1 <sup>er</sup> novembre au 30 avril) 50 € par jour	(du 1 <sup>er</sup> mai au 31 octobre) 40 € par jour
<b>Associations ou organismes extérieurs à la commune dont la manifestation est ouverte aux publics</b>	<b><u>Hiver</u></b>	<b><u>Eté</u></b>
	(du 1 <sup>er</sup> novembre au 30 avril) 1 jour : 140 € 2 jours : 200 €	(du 1 <sup>er</sup> mai au 31 octobre) 1 jour : 120 € 2 jours : 150 €

<b>Habitants extérieurs ou associations extérieures dont l'évènement est privé</b>	<b><u>Hiver</u></b>	<b><u>Eté</u></b>
	(du 1 <sup>er</sup> novembre au 30 avril) 1 jour : 280 € 2 jours : 400 €	(du 1 <sup>er</sup> mai au 31 octobre) 1 jour : 220 € 2 jours : 350 €

<b>Utilisation vaisselle (hormis associations communales)</b>	20 €
---	------

Utilisation cuisine (hormis associations communales)	50 €
--	------

**CAUTION** : 1 000 €, soit 750 € pour les dégâts et 250 € pour le ménage.

Sous réserve de l'acceptation par le responsable de la gestion des locations.

### **DELIBERATION : TARIF LOCATION SALLE DES FETES – ASSOCIATION CRSA**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que l'association CRSA située à AUCH (Gers) souhaiterait utiliser la salle des fêtes et la Maison de la Laïcité dans le cadre d'activités sportives ou de loisirs pour la période du 1<sup>er</sup> avril 2024 au 31 juillet 2024.

Monsieur le Maire demande de fixer un tarif.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

DECIDE de tarifier à 10 € de l'heure. La facturation s'effectuera chaque mois à terme échu.

### **PREPARATION DU BUDGET COMMUNAL 2024**

Priorité des investissements

- Encadrement des 2 tableaux + restauration de la statue
- Chauffage salle des fêtes (environ 30 000 €)
- Cuisine salle des fêtes : Etanchéité du pignon à refaire avec crépis avant de refaire l'intérieur de la cuisine. Chauffe-eau à prioriser.
- Extension de la maison de la laïcité : 2 500 € de pannes + tôles + carrelage. La participation au budget participatif ne peut pas être finalisée car les délais sont trop serrés.
- Sentier de randonnée à finaliser avec parking du cimetière à agrandir (objectif de gagner 10 m)
- Ferme en commun : Accompagnement du projet SCIC qui se concrétise. Prévoir investissement de la commune d'environ 30 000 €

### **MODIFICATION DU REGLEMENT DU LOTISSEMENT**

Suite à la division des lot n° 5 en 2 parcelles (création des parcelles n° AA 96 et AA 97) et du lot n° 16 en 3 parcelles (AA 98, AA 99 et AA 100) il convient de modifier certains articles du règlement écrit et graphique du lotissement communal.

### **QUESTIONS DIVERSES**

- 1 – Club des aînés de St Jean Le Comtal : Réception du rapport financier
- 2 – Demandes de subventions des associations
- 3 – Problèmes du RPI : Discussion sur une suppression de classe
- 4 – Cimetière : Objectif finir nettoyage

5 – Prémption de la grange MUNOZ : Dossier terminé

6 – Voirie : Classification des travaux modifiée avec passage en investissement et donc récupération de la TVA

7 – 2<sup>ème</sup> appel d'offres du Toit Familial de Gascogne. Résultats non encore connus

8 – Divers vœux de différentes personnalités

9 – Raccordements à l'assainissement collectif : Demande des administrés l'éclaircissement sur le calcul des montants et demande d'attestation de raccordement

10 – Priorités de la voirie à faire pour le 5 avril

11 – Comité PLUi : Zones des Energies renouvelables envoyées au bureau d'études

12 – Autolaveuse pour la salle des fêtes : Investissement avec possibilité de travail fait par les agents du Syndicat Mixte des 3 Vallées.

13 – Ecole : Fermeture d'une classe. Les maîtresses discutent entre elles pour prendre la décision concernant l'organisation.

L'ordre du jour étant épuisé, le conseil municipal lève la séance à 23h 00.

Signatures :

Michel SORIANO	Jean-Claude ESCUBES	Serge JACQUART
BERGES Christine	SABATHE François	Joanne LACAZE
BENOIT Arthur	Caroline MONBOISSE	SALAÜN Tonia
Mathieu ROUMAT	Danièle SARLET	